

LE P'TIT MILLIÉRAIN

Bulletin Juin 2021



Sommaire

Edito du Maire

Le Conseil Municipal Participatif

Les travaux

Eau potable et assainissement

Le Budget

Vie de la commune

Etat civil

Informations

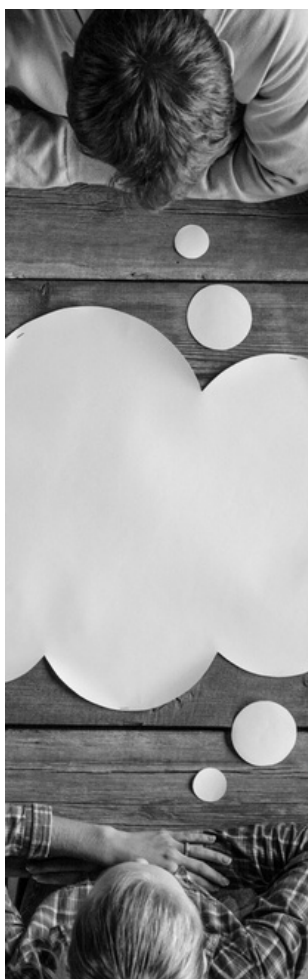
Commissions Extra Municipales

Edito du Maire

Par respect des règles de communication en période électorale, le maire ne signe pas d'édito pour ce bulletin.

LE CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPATIF

Le conseil municipal travaille sur l'élaboration du règlement de fonctionnement du conseil municipal participatif. Ce dernier se réunira à la rentrée de Septembre. Une trentaine de candidats se sont déjà inscrits pour participer à cette instance. Vous pouvez encore faire acte de candidature jusqu'au 1er juillet.



CONSTITUTION DU CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPATIF

REJOIGNEZ-NOUS!

Le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a délibéré sur la création d'un conseil municipal participatif: il s'agit d'associer de manière régulière les citoyens qui manifestent un intérêt plus particulier pour la vie municipale. Il permettra de faire appel à d'autres compétences, d'exprimer certaines attentes et de confronter les points de vue. Réuni régulièrement, il formulera des propositions qui seront examinées par le conseil municipal, instance finale de la décision.

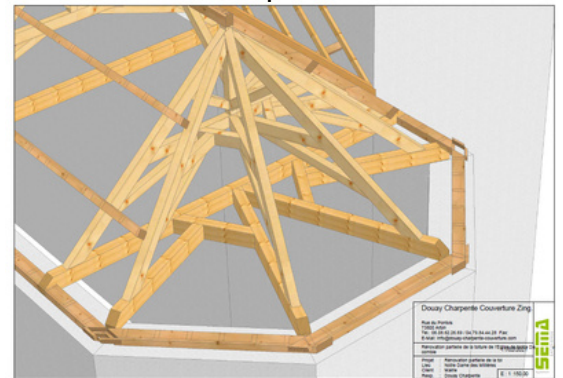
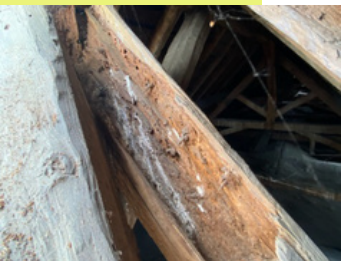
Toutes les personnes
intéressées peuvent
s'inscrire en mairie

LES TRAVAUX

RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Après les travaux de remise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairage, le conseil municipal a souhaité engager les travaux de rénovation de la toiture de l'église. Réfection totale de la charpente et reprise complète de la couverture au-dessus de la nef, changement de chénaux et des descentes d'eau se sont avérés nécessaires pour combler les désordres constatés lors d'un diagnostic réalisé par un bureau spécialisé. A l'occasion de ce chantier, l'escalier permettant l'accès au clocher a été sécurisé : remplacement des marches et des garde corps les plus fragiles, renforcement des supports. De nouveaux abat-sons ont été posés.

Cette opération, avec les honoraires d'architecte, a coûté 107 000 € à la commune avec des accompagnements financiers du Département, de la Région et de l'Etat.



PATRIMOINE



La naissance de la Vierge Marie est un tableau de Maxime Oudeard, représentant la nativité de Marie et dont les dimensions sont d'environ 2m sur 2m60.

Peint en 1657, il a été restauré en octobre 2016 et est aujourd'hui exposé dans l'église au-dessus de la porte de la sacristie.

Ce retable a été classé par les services du patrimoine et a reçu l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en 2015.

Ce tableau est d'une grande rareté car, pour l'instant, il s'agit du seul exemplaire connu en Savoie de ce célèbre peintre originaire de Tarentaise. C'est un objet précieux pour les Milliérains, un trésor familial laissé par nos aïeux que nous devons transmettre aux générations à venir.



CHANTIER DU GRAND ARC.

Deux réservoirs de 250 m³ pour alimenter en eau potable trois communes.

du travail et le montant financier, affirme Yann Foucard, ingénieur travaux pour Arlysère. *Nous avons fait le pari d'utiliser une trancheuse pour aller plus vite et ainsi réduire le temps de coupure des routes à la circulation. La machine a creusé les tranchées du nouveau réseau à raison de 600 à 800 mètres par jour.* Cette installation moderne remplacera les différents captages et diminuera les fuites avec une supervision à distance. Finie la chloration de l'eau dans les réservoirs, traitée demain par UV. Les premiers essais de mise en service sont prévus à la fin de l'été, avec un basculement du réseau en octobre.

Arlysère : un chantier phare pour l'eau potable

Des travaux sans précédent sont en cours sur les communes de Bonvillard, Sainte-Hélène-sur-Isère et Notre-Dame-des-Millières.

ASSAINISSEMENT Deux réservoirs d'eau potable de 250 m³ et douze kilomètres de canalisations sont en cours de réalisation afin de desservir les 2 600 habitants du territoire. Le coût des travaux s'élève à 2,9 millions d'euros HT. « Cela représente 10 % du budget eau et assainissement des 39 communes de la communauté d'agglomération Arlysère » souligne Patrick Michault, maire de Saint-Paul-sur-Isère et vice-

président d'Arlysère, en charge de l'eau. Ces travaux sont accomplis en grande partie par des entreprises locales, qui ont relevé le défi, couplant leurs compétences à la connaissance du réseau. Prioritaire, ce programme vise à lutter contre la vétusté des ouvrages et à améliorer la qualité de l'eau, tout en réglant le problème de l'insuffisance de débit sur certaines périodes, malgré l'abondance de l'eau des captages en montagne. Le hameau de

Montcoutin, situé sur la commune de Notre-Dame-des-Millières, ne connaîtra ainsi plus les livraisons d'eau potable par camions-citernes.

INSTALLATION MODERNE. Avec des réservoirs implantés à 850 m d'altitude, face à la Belle Étoile et au massif des Bauges, ce chantier est rendu difficile par sa situation en montagne et la traversée de nombreuses parcelles privées. « C'est un chantier phare par l'ampleur

AUGMENTATION DE LA FACTURE. « L'eau paie l'eau », assène Patrick Michault. Autrement dit, les contribuables vont mettre la main à la poche pour payer les investissements et l'assainissement. Ainsi, les 39 communes de la communauté d'agglomération Arlysère enregistrent une augmentation de leur facture depuis 2018. « Nous allons vers une harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire. » La hausse s'étalera jusqu'en 2036 pour obtenir un prix unique. En attendant, il y a des grincements de dents pour ceux qui voient le prix doubler, voire tripler. ●

MUGUETTE BERMENT

ARTICLE PARU DANS LA VIE NOUVELLE

MICRO CENTRALE

La micro centrale est désormais opérationnelle. Depuis le 19 mai, elle est sous tension et produit de l'électricité "Made in Notre Dame des Millières".

Les travaux de remise en état de la route devraient intervenir prochainement.

LE BUDGET

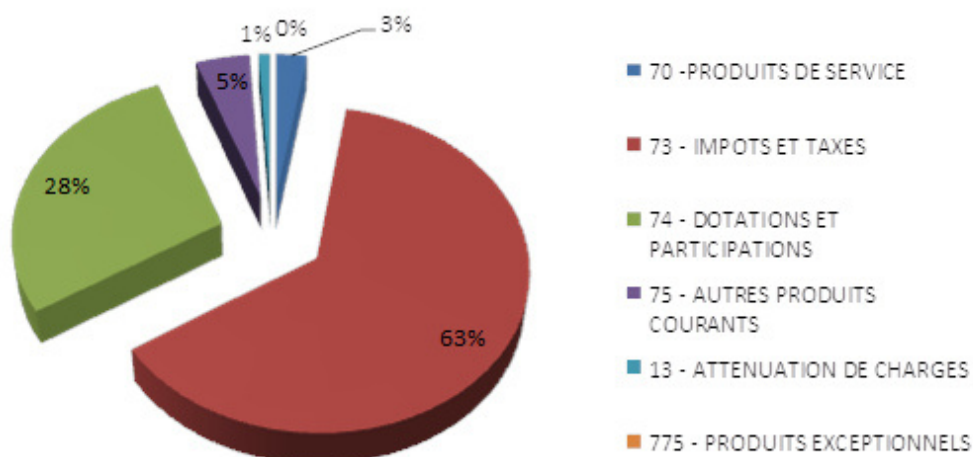
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL M14

Le compte administratif relate les opérations budgétaires intervenues au cours de l'année écoulée.

RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	MONTANT EN EUROS
70	PRODUITS DES SERVICES - Produits des coupes de bois, redevance France Télécom, concession cimetièrre - Remboursement des repas cantine	14 529 €
73	IMPOTS ET TAXES - Produit des 3 taxes : Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti - Attribution de compensation de la Communauté d'agglomération - Taxe sur les pylônes électriques - Taxe sur l'électricité - Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux - Fonds national des garanties individuelles des ressources	350 270 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Aides de l'Etat : - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - Dotations solidarité rurale - Compensation exonération taxe d'habitation - Autres attributions et compensations	157 917 €
75	AUTRES PRODUITS COURANTS - Location des appartements communaux - Location de la salle des Fêtes - Location de l'alpage communal	25 173 €
13	ATTENUATION DE CHARGES - Remboursement des indemnités maladies	5 386 €
775	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		553 314 €

Recettes de fonctionnement



LE BUDGET

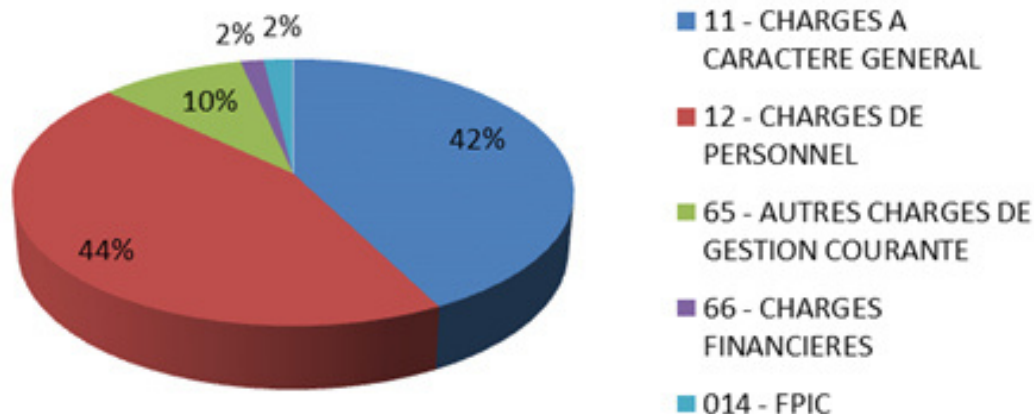
DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT 2020 - DEPENSES	
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL Voir détails des principaux postes ci-dessous*	172 939 €
	- Eau	3 097 €
	- Electricité	13 627 €
	- Chauffage	10 808 €
	- Carburant	3 598 €
	- Produits entretien	4 500 €
	- Fournitures scolaires	6 652 €
	- Entretien voirie, débroussaillage	36 873 €
	- Entretien bâtiments	2 103 €
	- Entretien véhicules	3 873 €
	- Maintenance (logiciel ordinateur)	6 484 €
	- Assurances	11 401 €
	- Fêtes et cérémonies	2 917 €
	- Transports divers	3 053 €
	- Télécommunications	3 872 €
	- Repas cantine	10 958 €
	- Taxes foncières	3 057 €
	- Location diverses : photocopieur,...	9 004 €
	- Fournitures petits équipements	8 359 €
	- Autres charges à caractère général	28 703 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	181 469 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (indemnités élus, contribution service incendie)	39 042 €
66	CHARGES FINANCIERES	6 249 €
014	FPIC	7 950 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 649 €

* LE CHAPITRE 11 recouvre toutes les dépenses courantes de la commune

LES PRINCIPAUX POSTES =>

Dépenses de fonctionnement

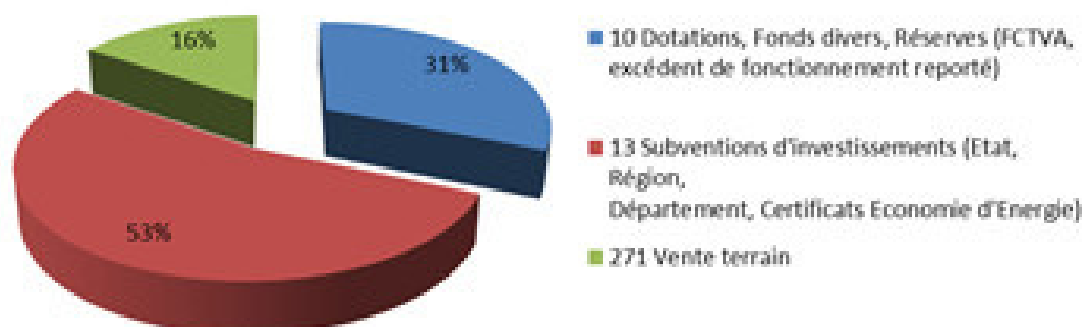


LE BUDGET

RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2020 - RECETTES		CA 2020
10	Dotations, Fonds divers, Réserves (FCTVA, excédent de fonctionnement reporté)	304 004 €
13	Subventions d'investissements (Etat, Région, Département, Certificats d'Economie d'Energie)	517 179 €
271	Vente terrain	150 000 €
TOTAL RECETTES		971 183 €

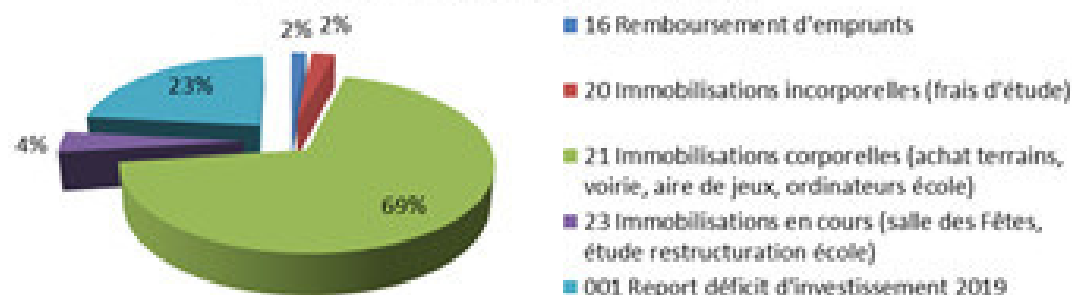
Recettes d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2020 - DEPENSES		CA 2020
16	Remboursement d'emprunts	16 188 €
20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	25 194 €
21	Immobilisations corporelles (achat terrains, voirie, aire de jeux, ordinateurs école)	698 085 €
23	Immobilisations en cours (salle des Fêtes, étude restructuration école)	39 428 €
001	Report déficit d'investissement 2019	235 553 €
TOTAL DEPENSES		1 014 448 €

Dépenses d'investissement



DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2020 : 43 265 €

LE BUDGET

Compte administratif 2020 – Budget primitif 2021

Le compte administratif 2020 indique que le solde des dépenses et des recettes s'élève à 102 399,40 € (un excédent de fonctionnement de 145 664,75 € et un déficit d'investissement de 43 265,35 €). Il se caractérise par un montant exceptionnel de dépenses d'investissement (1 014 448,51 €) avec notamment la prise en charge des travaux réalisés au hameau du Mathiez et la reprise d'un déficit d'investissement de 2019 de 235 553,19 €. Le montant des recettes d'investissement est aussi exceptionnel : 971 183,16 €, avec 517 178 € de subventions, 110 036 € de remboursement de TVA et 150 000 € tirés de la vente de terrains.

Le budget primitif 2021 correspond à une situation budgétaire plus classique pour la commune avec des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élevant à 546 000 € et à 442 565,35 € pour l'investissement.

Opérations programmées en 2021

PLU	Révision allégée du PLU	10 000 €
Etude centre-bourg	Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement	16 000 €
Foncier	Rachat à l'établissement foncier local de différents terrains	83 500 €
Travaux de réfection et de sécurisation de la voirie	- Drainage et réfection de chaussée Le Pommaréy - Drainage et réfection de chaussée Montcoutin - Installation d'une glissière le long du ruisseau de la Combaz	100 000 €
Eglise	Reprise partielle de la toiture et de la couverture	100 000 €
Salle des fêtes	Acquisition d'un lave-vaisselle	5 500 €
Eclairage public	Installation d'un lampadaire à l'abri bus et route Napoléon	5 300 €
Aménagement du village	Mise en souterrain des réseaux au hameau du Mathiez	42 000 €
Ecole	Mise en place de l'école numérique	10 000 €
Chalet de l'alpage	- Installation d'un WC - Reprise de la peinture	3 000 €
Remboursement d'emprunts	Remboursement du capital	18 000 €
Reprise du déficit d'investissement 2020		43 265,35 €

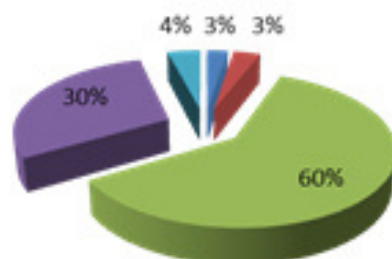
LE BUDGET

Budget primitif 2021 – Budget communal M14

RECETTES FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2021 - RECETTES		
13	Atténuation des charges	14 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000 €
73	Impôts et taxes	330 500 €
74	Dotations et participations	161 500 €
75	Autres produits de gestion courante	22 000 €
	TOTAL RECETTES	546 000 €

Recettes de fonctionnement

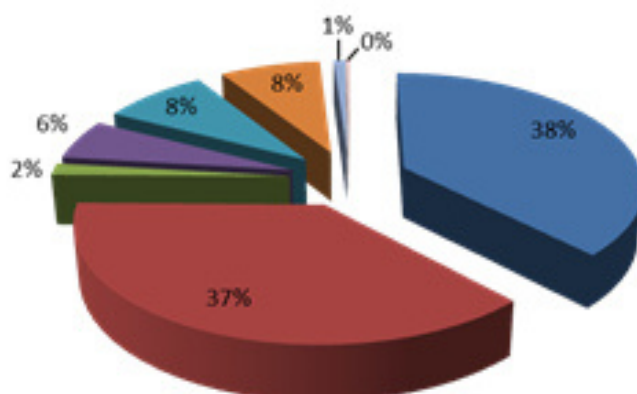


- 13 Atténuation des charges
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante

DEPENSES FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2021 - DEPENSES		
11	Charges à caractère général	206 600 €
12	Charges de personnel	204 230 €
14	FPIC Fond de péréquation intercommunal et communal	9 000 €
65	Autres charges de gestion courante	43 360 €
66	Charges financières	5 000 €
68	Dotation aux amortissement et provisions	805 €
22	Dépenses imprévues	31 360 €
23	Virement à la section d'investissement	45 645 €
	TOTAL DEPENSES	546 000 €

Dépenses de fonctionnement

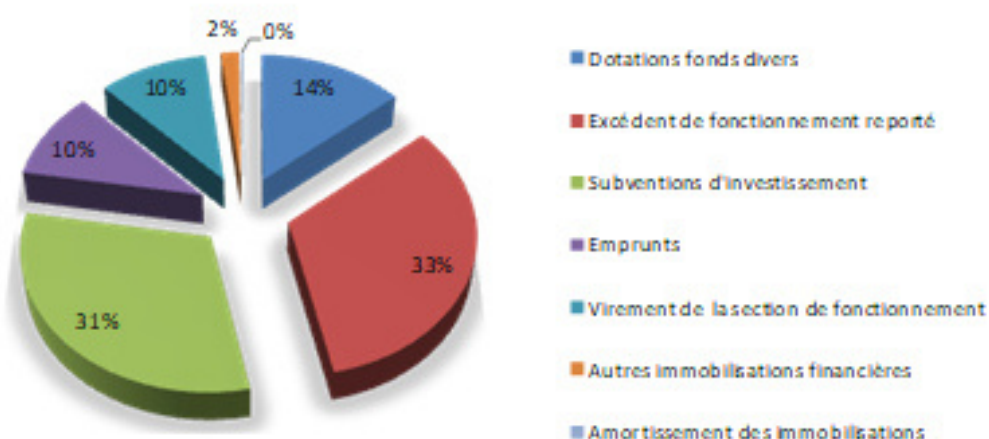


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- FPIC Fond de péréquation intercommunal et communal
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Dotation aux amortissement et provisions

LE BUDGET

	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	MONTANT EN EUROS
10	Dotations fonds divers - Réserves	61 000 €
1068	Excédent de fonctionnement reporté	145 665 €
13	Subventions d'investissement	137 000 €
16	Emprunts	44 950 €
21	Virement de la section de fonctionnement	45 645 €
27	Autres immobilisations financières	7 500 €
28	Amortissement des immobilisations	805 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	442 565 €

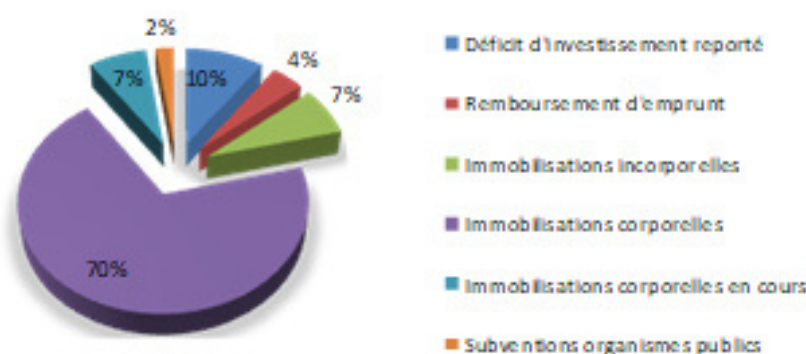
Recettes d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	MONTANT EN EUROS
001	Déficit d'investissement reporté	43 265 €
16	Remboursement d'emprunt	18 000 €
20	Immobilisations incorporelles (études diverses avant travaux)	32 000 €
20441	Subventions organismes publics	10 000 €
21	Immobilisations corporelles (travaux prévus dans l'année)	307 300 €
27	Autres immobilisations financières	32 000 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	442 565 €

Dépenses d'investissement



VIE DE LA COMMUNE

BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral du 15 avril 1991 précise les règles élémentaires de bon voisinage que nous rappelons ci-après :

ARTICLE 4 – Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux venant de chaînes à haute-fidélité, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

ARTICLE 5 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de manière répétée et intempestive par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, disquieuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ARTICLE 6 – Les propriétaires ou gardiens d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 9 – Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Ces infractions sont punies d'une amende prévue pour les contraventions de troisième classe (450 €).

La gendarmerie de Grésy-sur-Isère est compétente pour le territoire de notre commune.

MOTS-MELES : Monts et cours d'eau

W Z J E B A U D I A Z B N U
A I F O W D R S E K T L L R
R M P X S Y C W G Y F N N W
A G H S E F R O T E Y V M W
P D E N T D U C O R B E A U
X K B T X E R J A I M S F U
G R A N D E L A N C H E F C
E T G J P L A C O M B E D M
B N I Q K L A C O M B A Z U
V Z G O I V F V E F S S U N
X P Q U P E T I T A R C Y F
U G R A N D A R C H O M F I
F O N T A I N E C L A I R E
N I X Z L A B I A L E E Q H

Dent du Corbeau
Grande Lanche
Ebaudiaz
Grand Arc
Petit Arc
Fontaine Claire
La Combaz
Rotey
La Biale
La Combe

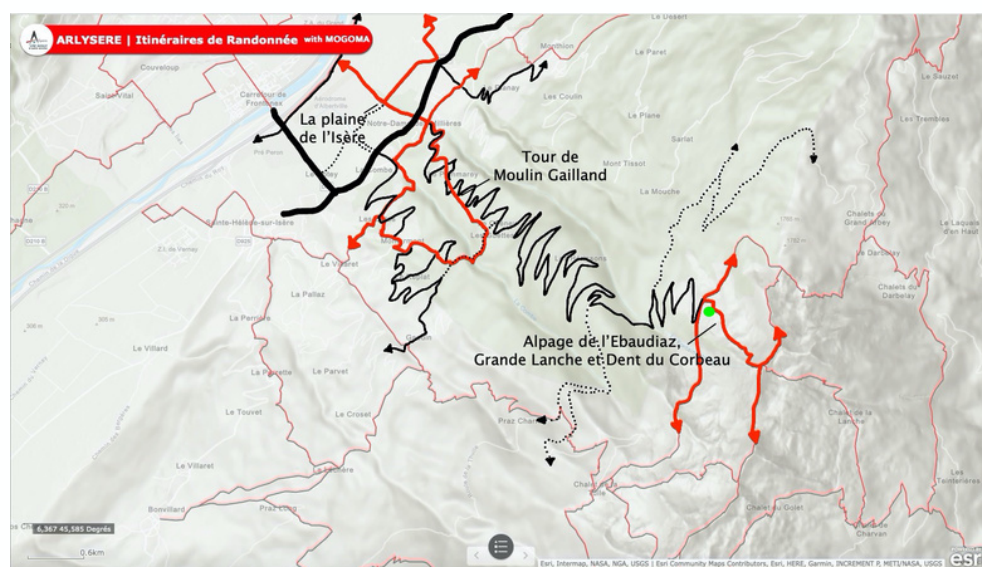
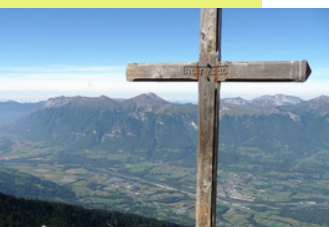
VIE DE LA COMMUNE

SE BALADER À NOTRE DAME DES MILLIÈRES

Localisée sur versant de près de 2000 mètres de dénivelée entre les berges de l'Isère (320 m) et la crête aérienne de la Grande Lanche / Dent du Corbeau (2279 m), Notre-Dame-des-Millières offre un terrain de jeu immense pour les activités de pleine nature.

Entre plaine et montagne, pour qui aime prendre l'air, il est facile de découvrir selon les saisons et ses activités préférées, un espace aux paysages variés et parfois même aux vues spectaculaires.

L'agglomération « Arlysière » est en train de finaliser le balisage et le tracé de trois itinéraires (Poteaux indicateurs, jalons et marques jaunes indiquent les parcours). De ce fait, il convient de rester prudent en attendant la sécurisation des sentiers.



VIE DE LA COMMUNE

SMART AGGLO

La communauté d'agglomération 'arlysere' a équipé les 39 communes de nouveaux moyens de communications et d'informations pour faciliter les échanges entre la collectivité et la population et apporter un égal niveau d'information et de services à tous ses habitants.

Borne d'information et de services :

Dans le cadre de l'amélioration de la communication/informations de la population une borne d'information et de services a été installée dans le hall du secrétariat de la mairie. Vous y trouverez des informations concernant les activités et services de la communauté d'agglomération 'arlysere' et de la commune de NDM. Vous aurez accès aux diverses démarches administratives locales et nationales, coordonnées des professionnels de santé, petite enfance, école, loisirs, etc.... Vous aurez également des informations sur les activités diverses des autres communes.

Aux heures d'ouverture de la mairie, vous êtes les bienvenus pour venir utiliser cette borne et à nous faire part de votre avis.



ECRAN VISIO-CONFERENCE

Un écran de visio-conférence a été installé en salle du conseil. Celui-ci permet de faire des réunions en visio, d'améliorer les échanges lors des réunions de travail diverses, etc..



CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Afin d'apporter un service commun à tous les habitants, des conseillers numériques feront des interventions à la mairie de NDM pour aider les personnes ayant des besoins en informatique, formation internet, démarches administratives, impôts, scolarité, conseils, etc..

Sur les missions attendues :

- accompagnement aux démarches administratives : Aide à la complétude des dossiers administratifs, répondre à des mails de la CAF, CPAM, impôts, pôle emploi...
- accès aux droits et aux soins : comment accéder aux espaces personnels, prendre des Rdv de médecins...
- interventions de sensibilisation et de prévention sur les dangers des réseaux sociaux, cyber-harcèlement,
- ateliers de formation sur les bases de la programmation, impression 3D, ateliers sur la prise en main de l'outil informatique, des pack office...
- Formation des familles à la prise en main de l'outil informatique et formation à l'ENT (environnement numérique de travail)
- Soutien à la scolarité
- écrivain public

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie de NDM et prendre rendez-vous

Ces personnes recrutées et formées par la communauté d'agglomération seront à votre écoute et vous apporteront une aide en toute impartialité et discrétion.

Par ailleurs, Arlysere recrute pour assurer ce service de conseillers numérique.

VIE DE LA COMMUNE

NOUVEAU SITE INTERNET



Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne du nouveau site internet de la mairie.

Vous y retrouverez des rubriques concernant la municipalité, la vie pratique, la jeunesse, les démarches pour les particuliers et les professionnels, les actualités, les comptes-rendus, l'agenda, les annuaires des associations, professionnels, touristiques et de santé.

Contribution:

Nous vous donnons la possibilité de vous référencer sur ce nouveau site. Après sa mise en ligne, vous pourrez créer votre rubrique en y insérant des infos, des photos, des coordonnées, des liens sur vos sites, réseaux sociaux, en y ajoutant également vos actualités.

Pour ceux déjà présents, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez mettre à jour votre présence et rajouter des éléments. N'hésitez pas à nous envoyer un email ou utiliser le formulaire mis à votre disposition sur le site.

HORAIRE BIBLIOTHEQUE

Permanence le lundi
De 16h30 à 18h

Juin 7 - 14 - 21 - 28
Juillet 5 - 19
Août 2 - 16 - 30
Septembre 6



En mai et juin la bibliothèque sera ouverte tous les lundis

ils recherchent des bénévoles
Renseignements lors des permanences
Ou au 06 04 16 90 05

CREPERIE AMBULANTE CREPES ET GALETTE A EMPORTER

Tous les mercredis de 18h30 à 21h
Sur le Parking en face de la mairie

Contact par téléphone au 061 061 25 74 ou sur Facebook: Auprès de ma crêpe



VIE DE LA COMMUNE

VIE DE L'ÉCOLE



Les élèves de l'école ont eu la chance de recevoir Sandra Boulais, illustratrice vivant à Frontenex, qui est venue présenter ses deux albums de jeunesse co-écrits avec son mari.

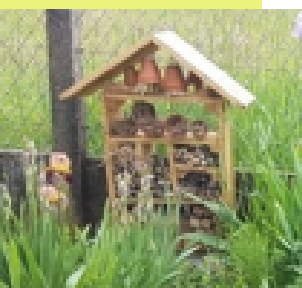
De la petite section de maternelle au CM2, les élèves ont pu découvrir les métiers d'auteur et d'illustrateur, et se délecter de deux histoires originales, drôles et locales. Une belle rencontre littéraire qui a été rendue possible grâce aux bénévoles de la bibliothèque.



Malgré le contexte sanitaire qui n'a pas permis de mener à bien tous les projets initialement prévus par l'école, les élèves ont tout de même pu bénéficier de différentes interventions.

Ainsi, les élèves de maternelle se sont initiés à la poterie. A l'aide d'une intervenante spécialisée, ils ont manipulé la terre pour créer différents objets qu'ils ont ensuite décoré.

Les élèves du CP au CM2 ont quant à eux fabriqué un hôtel à insectes dans le cadre d'un travail mené sur la biodiversité.



L'APE

La fin de l'année scolaire arrive à grand pas, l'Association des Parents d'Elèves tenait tout d'abord à remercier les parents ainsi que tous les habitants de Notre Dame des Millières d'avoir participé aux différentes ventes organisées sur cette année exceptionnelle.

L'APE en quelques mots : elle représente un budget annuel moyen d'environ 9 000€ d'activités scolaires et une enveloppe supplémentaire de 15 000€ lors des années des classes découvertes.

Toutes ses activités sont financées par une participation des parents, par les différentes ventes, les manifestations organisées et les subventions attribuées par la Mairie et le Conseil Général.

Cette année aucune manifestation n'a pu être organisée à cause de la crise sanitaire à notre grand désespoir car c'est toujours une bonne occasion de se rencontrer, se retrouver pour de bons moments de partage et de camaraderie mais notre optimisme tend à nous faire penser que les mois difficiles sont derrière nous et nous avons quelques projets pour l'année prochaine.

Cependant quelques membres du bureau sont démissionnaires (et oui nos enfants grandissent et voguent vers d'autres flots... le collège !). Nous aimerions trouver des parents motivés et dynamiques afin que l'association perdure et que nos enfants puissent encore bénéficier longtemps de toutes ses activités qui participent à leurs épanouissements.

Nous vous souhaitons à tous un bon été, prenez soin de vous car nous aurons besoin de vous pour une rentrée au top.

Le Bureau : Solène, Magalie, Maude, Virginie, Emilie et Elodie.



ETAT CIVIL

Les mariages

Valentin CURTET et Hedwige HUBERT, le 15 mai 2021

Félicitations et vœux de bonheur aux époux



Les naissances

Chiara LESUEUR, née le 30 novembre 2020, de LESUEUR Florent Cédric et SCHWAB Gwendoline Laura Audrey

Aron, Kris CHEVROT, né le 10 janvier 2021, de CHEVROT David, Jean-Denis et TOSI Carole Virginie

Jade BAUDIN, née le 17 mars 2021, de BAUDIN Yoann, Jean, Joseph et ROUDET Kelly, Magali

Aston, Anthoyne, Tobias PIVIER, né le 20 avril 2021, de PIVIER Julien, Joseph, Christian, Alain et BRUYERE Fanny, Virginie

Aaron, Claude, Jacques ANDRIEU, né le 16 mai 2021, de ANDRIEU Baptiste, Stéphane, Michel et THIBAUT Cassandra, Nathalie, Johan



Tous nos vœux de bonheur aux bébés et félicitations aux parents

Les décès

Madame Bruna, Antoinette PORCELLATO, épouse TANTOLIN, le 19 octobre 2020

Madame Fernande, Rose COMBAZ, épouse BRAVARD, le 19 octobre 2020

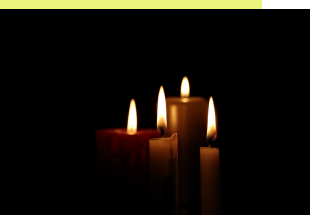
Monsieur Luis Fernando LAGOELA DA SILVA, le 11 novembre 2020

Madame Céline, Marguerite, Eugénie, Victorine GRANGE, épouse BRUNIER-COULIN, le 24 janvier 2021

Monsieur Luc, Francis, Jacques GIOVANINO, le 10 mars 2021

Monsieur René COUTIN, le 27 avril 2021

Madame Océane, Elodie, Chantal COCHOU, le 18 mai 2021



Sincères condoléances aux familles

HOMMAGE A René COUTIN

Une personnalité de notre village vient de nous quitter.

Evoquer le souvenir de René, c'est d'abord évoquer son engagement de sapeur-pompier volontaire.

Perpétuant une tradition familiale, René a pris la relève de son père et son oncle déjà présents à la création de la compagnie en 1921. C'est donc à 17 ans qu'à son tour il rejoint cette compagnie sous l'autorité de son père devenu chef de corps. Il doit interrompre son engagement durant la période du service militaire qu'il effectuera pendant de longs mois en Algérie, pendant la guerre. C'était donc aussi un ancien combattant et il assumait des responsabilités au sein de l'association locale. Quelques années plus tard, il passera avec succès toutes les formations pour devenir à son tour chef de corps en 1977. René a donc connu tous les malheurs de notre village: incendies, inondations, ... Il était à chaque fois présent pour apporter son aide. En 1994, il prendra sa retraite bien méritée de sapeur-pompier. Il n'en restera pas moins toujours disponible pour un avis, un conseil ou pour participer à la vie de l'amicale. Homme discret et modeste, il ne manquait pas une plaisanterie lors d'une discussion. René a également siégé au sein du conseil municipal. Beaucoup se rappelleront de sa gentillesse et de sa volonté d'unir et de transmettre ses connaissances avec humilité.



INFORMATIONS

L'AMIANTE

Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont vos interlocuteurs pour une information de proximité.



LE RAT : ON A TOUS À Y GAGNER

Le repérage avant travaux (RAT) de l'amiante dans les matériaux et produits en place évite au donneur d'ordre de courir le risque de devoir interrompre d'urgence des travaux au cours desquels une présence d'amiante serait découverte, et d'assumer les surcoûts que cela engendre. De plus, le RAT permet d'estimer au plus juste le volume de déchets dangereux produits, qu'il faudra évacuer dans les filières dédiées, à la fin du chantier. La sous-estimation de ces frais incombant au donneur d'ordre est fréquente et pénalisante.

Le RAT est un élément clé du processus d'éradication totale de l'amiante, dans lequel la France s'est engagée. Il permet d'identifier de manière certaine les chantiers où les travailleurs risquent d'être exposés à l'amiante et ceux où aucun risque d'exposition n'existe. Pour un coût limité à environ 1 % du montant des travaux, soit en moyenne 10 euros /m², le repérage en amont apporte un bénéfice conséquent aux plans humain, social et économique, qui résulte des expositions évitées chez les travailleurs et dans la population.

LIENS UTILES

<https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante>
<http://direccte.gouv.fr>
<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>
<http://www.sde.developpement-durable.gouv.fr/A/AMIANTE/amiante.aspx>



LE RISQUE AMIANTE

Rénovation de l'habitat, amélioration des performances énergétiques des logements, la probabilité d'être confronté à la présence d'amiante à l'occasion de travaux est importante.

2 MILLIONS DE TRAVAILLEURS

susceptibles d'être exposés à l'amiante lors d'interventions courantes de couverture, plomberie, électricité, chauffage

AUGMENTATION PRÉOCCUPANTE

des pathologies liées à l'amiante chez des non professionnels dans leurs activités de bricolage et des expositions extraprofessionnelles chez les femmes.

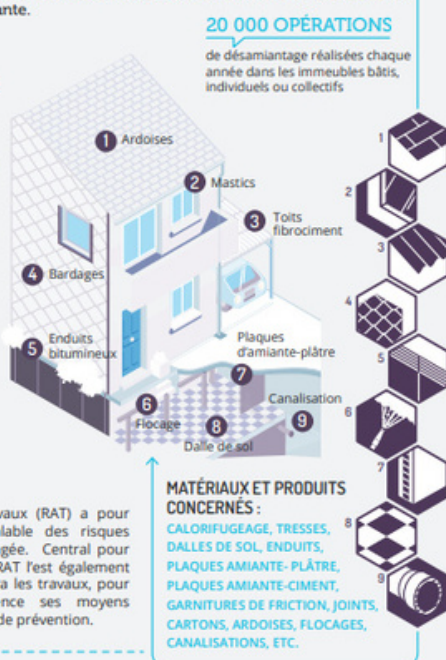
Source : Santé publique France

LE REPÉRAGE AVANT TRAVAUX

Le repérage avant travaux (RAT) a pour objet l'évaluation préalable des risques liés à l'opération envisagée. Central pour le donneur d'ordre, le RAT l'est également pour l'entreprise qui fera les travaux, pour adapter en conséquence ses moyens humains, techniques et de prévention.

La réglementation

L'arrêté du 16 juillet 2019, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2020, relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis livrés avant le 1^{er} janvier 1997, clarifie les obligations respectives du donneur d'ordre, de l'opérateur de repérage et enfin de l'entreprise effectuant les travaux. Ces obligations concernent également le donneur d'ordre particulier, lequel pourra s'entourer de professionnels compétents pour y satisfaire (maître d'œuvre, coordonnateur sécurité et protection de la santé, opérateur de repérage certifié avec mention, entreprise certifiée pour le désamiantage ou entreprise qualifiée pour la réalisation d'interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante).



MATÉRIAUX ET PRODUITS CONCERNÉS :

CALORIFUGÉAGE, TRESSÉS, DALLES DE SOL, ENDUITS, PLAQUES AMIANTE-PLÂTRE, PLAQUES AMIANTE-CIMENT, GARNITURES DE FRICTION, JOINTS, CARTONS, ARDOISES, FLOCAGES, CANALISATIONS, ETC.

LES OBLIGATIONS DE REPÉRAGE AVANT TRAVAUX

AMIANTE

VOUS ENVISAGEZ DE COMMANDITER DES TRAVAUX SUR DES BIENS IMMOBILIERS BÂTIS ?



PROFESSIONNEL OU PARTICULIER, EN TANT QUE DONNEUR D'ORDRE, QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE D'AMIANTE, PRÉALABLEMENT À TOUTE ACTIVITÉ ?

LES OBLIGATIONS

Les principales dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019

Il existe des cas d'exemption et de dispenses à l'obligation de diligenter un repérage avant travaux.

LES OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE :



Faire appel à un opérateur de repérage certifié avec mention et lui communiquer le programme de travaux



En cas de conclusion de présence d'amiante, choisir la ou les entreprises en charge de réaliser les travaux portant sur les matériaux et produits identifiés comme amiantés



Veiller à ce que l'entreprise mette en œuvre des mesures de prévention individuelle et collective



Utiliser et mettre à jour les documents de traçabilité si la réglementation le prévoit

Pour en savoir + <https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante>

LES OBLIGATIONS DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE :



Satisfaire aux conditions de compétence et de formation requises des opérateurs de repérage pour effectuer la mission de RAT



Exploiter les éléments fournis par le donneur d'ordre (DO) et déterminer le périmètre et le programme de repérage en fonction du programme de travaux fixé par le DO



Réaliser la mission sur la base des principes de la norme NF X 46-020 : août 2017- les différentes étapes du repérage, les critères de conclusion sur l'absence ou la présence d'amiante



Remettre un rapport au donneur d'ordre. L'alerter de la nécessité éventuelle d'investigations complémentaires

2 ANNEXES DE L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 2019 :

- ① Liste minimale des matériaux et produits faisant l'objet du RAT et méthodologie de préparation et de réalisation de la mission de RAT
- ② Éléments minimaux devant figurer dans le rapport de repérage

INFORMATIONS

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES D'ALBERTVILLE ACCUEIL DU PUBLIC

Ce fonctionnement permettra une meilleure répartition des journées d'accueil au sein de notre circonscription vis à vis de la population.

ALBERTVILLE :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

GRESY SUR ISERE:

Le mercredi, samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.



EMPLOI D'ETE

Le conseil municipal envisage l'embauche de trois jeunes, de 16 à 18 ans, pendant une semaine pour réaliser un chantier jeunes sur la commune.

Déposez vos candidatures à la mairie avant le 1er juillet



COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

MERCREDI 30 JUIN
A 18H
AU TERRAIN DE
SPORT



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

La commune recherche des jeunes volontaires de 11 à 17 ans qui souhaitent amener des propositions pour le village et s'initier à la vie citoyenne.

Si tu te sens concerné, nous te convions à un moment d'échanges convivial le **mercredi 30 juin à 18h** au terrain de sport

TIERS-LIEU



Qu'est-ce qu'un tiers lieu?

Une tiers lieu est un lieu de développement, d'initiatives citoyennes et locales. C'est également un **lieu de partage** et de **faire ensemble**.

les tiers lieu peuvent être:

des cafés associatifs, des coopératives d'achats, des ateliers partagés, ateliers de loisirs, espaces de coworking.

Venez exprimer vos envies et construire avec nous un espace pour faire ensemble!